



## RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

---

### **Accès à la bibliothèque :**

La bibliothèque est ouverte aux enseignants, aux étudiants (à partir du master) et à toute personne justifiant d'une recherche associée aux collections du musée. Une demande écrite et motivée adressée au Centre de documentation et de recherche par voie postale (Musée national du château de Pau – Rue du château – 64000 Pau) ou électronique ([centre-recherche.chateau-de-pau@culture.gouv.fr](mailto:centre-recherche.chateau-de-pau@culture.gouv.fr)) est demandée.

Elle est librement ouverte à l'ensemble des personnels du Musée national et Domaine du château de Pau.

### **Horaires :**

L'accueil se fait sur rendez-vous.

L'entrée s'effectue en se présentant à l'accueil du musée, après accord de la bibliothèque.

Les horaires et le calendrier d'ouverture annuel du musée sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage. Ils sont communiqués au public au moment de l'inscription. La bibliothèque est notamment fermée les jours de fermeture annuelle du musée (1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre).

### **Modalités d'inscription :**

L'inscription est faite sur présentation d'une pièce d'identité. Elle est gratuite.

L'inscription engage au respect du règlement de la bibliothèque.

Seule la consultation sur place est possible, aucun prêt à domicile n'est consenti.

### **Aide à la recherche :**

Le catalogue informatisé de la bibliothèque, des bibliographies et des usuels spécialisés ainsi qu'un accès aux bases de données sur internet sont à la disposition des lecteurs dans la salle de lecture.

Le bibliothécaire aide et oriente les recherches dans les collections et les sources à disposition. Il réalise les recherches en différé si besoin.

### **Communication des documents :**

La communication des documents est individuelle et engage la responsabilité du lecteur. Les ouvrages doivent être restitués au bibliothécaire avant toute sortie de la bibliothèque.

Si un support de substitution existe (copie papier ou numérique), il sera privilégié pour la communication.

Les documents fragiles (ouvrages de la réserve, manuscrits et autographes, documents iconographiques) seront manipulés avec le plus grand soin et feront l'objet d'une consultation associée à des règles de préservation communiquées au lecteur au moment de la remise du document : usage d'un lutrin, port de gants, utilisation de crayon à papier, etc.

L'accès aux magasins est interdit.

### **Emprunts :**

Le prêt est réservé au personnel du musée (à l'exclusion des usuels et des ouvrages de la réserve), il est consenti pour un mois. Les ouvrages doivent rester à l'intérieur de l'établissement. L'emprunteur remplit lui-même un formulaire en deux parties attestant du prêt. Le retour se fait en présence du bibliothécaire qui range lui-même les documents.

### **Reproductions :**

La reproduction est autorisée pour un usage strictement privé d'étude, d'enseignement et de recherche. Les thèses et travaux d'étude sont exclus de la reproduction sauf autorisation écrite de l'auteur.

L'utilisateur muni d'un appareil photographique (ainsi que tablette ou téléphone portable) réalise ses reproductions lui-même, sans flash. Les scanners individuels ne sont pas acceptés.

Il n'y a pas de service de photocopies.

Les demandes de reproductions d'ouvrages de la bibliothèque à des fins commerciales sont à adresser à la Réunion des Musées Nationaux : [www.photo.rmn.fr/](http://www.photo.rmn.fr/)

### **Règles de vie :**

Le calme et la tranquillité des autres usagers, le respect des locaux et du mobilier ainsi qu'une attitude correcte envers le personnel sont demandés. Les boissons et la nourriture sont interdits. Les téléphones portables sont mis en mode silencieux.

### **Application du règlement :**

Le règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et sur le portail du musée. Par son inscription, tout lecteur s'engage à le respecter.

Le bibliothécaire, sous la responsabilité du directeur du musée, est chargé de l'appliquer.

Paul Mironneau,  
Directeur du Musée national et Domaine du château de Pau

